



AGENCE DELAIRE

HONORAIRES

Gestion: 6% TTC des encaissements + 2,60% (garantie loyers impayés et dégradations)

Location annuelle: 8€ TTC / m² habitable (part locataire)

Saisonniers locaux autres: 20% TTC du loyer annuel

État des lieux: 3€ TTC / m² habitable (part locataire)

En accord avec les dispositions énumérées dans la Loi ALUR.

Vente:

Jusqu'à 100.000€	→	6.000€ TTC
De 100.001€ à 200.000€	→	10.000€ TTC
De 200.000€ à 300.000€	→	13.000€ TTC
Au delà de 300.000€	→	4.50% TTC

Avis de Valeur: Appartement, Maison de village, terrain 80€ HT

Villa 100€ HT

Le montant facturé de nos avis de valeur sera offert s'il est suivi d'une prise de mandat au prix annoncé (à 5% près).

TVA TAUX EN VIGUEUR 20%

